



## PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Cabinet du Préfet  
Bureau de la Représentation de l'État

Limoges, le 27 MAI 2019

Affaire suivie par Sophie PICOT  
Tél : 05.55.44.17.42  
Courriel : pref-representation-etat@haute-vienne.gouv.fr

Le Préfet de la Haute-Vienne

A

Monsieur le président du conseil départemental de la Haute-Vienne  
Mesdames et messieurs les maires du département de la Haute-Vienne  
Pour information à Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne  
à Madame la Sous-préfète de Bellac-Rochecouart  
à Madame la Présidente de l'association des maires de la Haute-Vienne  
à Monsieur le Président de l'association des maires ruraux de la Haute-Vienne

**Objet :** Labellisation 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de la France – Appel à projets 2019

L'année 2019 marque le 75<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements et de la Libération de la France.

Le Conseil Départemental des Anciens Combattants, que je préside, est en charge d'identifier les projets les plus remarquables du département de la Haute-Vienne, auxquels peuvent être attribués le label « 75<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements et de la Libération ».

Je vous invite à faire connaître vos projets pouvant être examinés au titre de cette labellisation, à l'aide du document joint auprès du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants – 6, rue Haute de la Comédie – 87 000 LIMOGES – [sd87@onacvg.fr](mailto:sd87@onacvg.fr). La date limite de réception des dossiers complets par ce service est fixée au lundi 16 septembre 2019.

Je vous précise que ces projets doivent revêtir un caractère original et/ou inédit, avoir une dimension pédagogique, patrimoniale, territoriale, mémorielle, s'adresser à un large public et être en cohérence avec l'esprit du 75<sup>ème</sup> anniversaire – voir le site suivant : <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/75e-anniversaire-de-la-liberation>. Ils doivent également être accompagnés d'un dossier de financement rigoureux.

**Seuls les projets accompagnés d'un dossier de financement rigoureux seront retenus.**

Les dossiers complets seront présentés pour décision au CDAC de la Haute-Vienne qui doit se réunir fin septembre 2019.

Le Préfet de la Haute-Vienne,

Seymour MORSY



mémoire et solidarité

## Fiche à renseigner

<b>Nom du porteur de projet</b>
<b>Titre de l'action en lien avec le 75<sup>e</sup> anniversaire</b>
<b>Chapeau</b>
Calibrage : 400 signes espaces compris max.
<b>Corps du texte</b>
Volume : 5 000 signes max espaces compris.
<b>Photographies</b>
Photographies légendées et créditées (droits acquis et autorisation écrite d'exploitation sur le site <a href="http://www.cheminsdememoire.gouv.fr">www.cheminsdememoire.gouv.fr</a> ).
<b>Dates/durée de l'action/lieux</b>
<b>Thématiques/mots-clés</b>
<b>Contact/Coordonnées</b>
Ces données ne seront pas mises en ligne
<b>Liens éventuels</b>
Liens vers les sites internet des porteurs de projets ou des partenaires.